

Activité d'investissement
des **FCPI** dans les entreprises
innovantes

1997 – 2008



Activité

d'investissement des **FCPI**

dans les entreprises innovantes

1997-2008

- 5 milliards d'euros levés par 33 sociétés de gestion *via* 260 FCPI, dont *a minima* 3 milliards d'euros à investir dans les entreprises innovantes.
- 2,6 milliards d'euros investis dans l'innovation, y compris les réinvestissements.
- 910 entreprises innovantes accompagnées :
 - 85 % qualifiées "entreprise innovante" au titre des FCPI par OSEO,
 - 15 % "autoqualifiées" au regard des critères de R&D.
- 90 % des entreprises françaises investies, soit 821, sont encore en activité à fin 2008. Elles emploient plus de 42 000 personnes et réalisent 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
- Des performances supérieures, en particulier en termes d'emploi et de chiffre d'affaires global, pour les entreprises qualifiées et investies par les FCPI comparativement aux entreprises qualifiées non investies.

Focus 2008

- Une création de FCPI qui s'intensifie avec la mise en place du dispositif FCPI-ISF.
- Une collecte de 580 millions d'euros qui marque le pas sur 2007. Les FCPI-ISF reçoivent un tiers de ces fonds.
- Maintien du rythme élevé d'investissement constaté en 2006 et 2007 avec plus de 600 prises de participation dans 320 entreprises innovantes...
- ... et accélération en montant avec 440 millions d'euros investis au lieu des 410 millions d'euros de 2006 et 2007.

Méthodologie & précaution de lecture

Cette étude est réalisée à partir des déclarations des sociétés de gestion de FCPI sur leurs **investissements à fin 2008, au titre du quota des 60 % des fonds levés à investir dans les entreprises innovantes**. Les réponses représentent, selon les années de collecte, entre 70 % (pour les années les plus anciennes) et 90 % des FCPI (pour les années les plus récentes), ce qui permet de cerner clairement les enjeux et de présenter les tendances d'investissement de ces acteurs du Capital Investissement.

La méthode de comptabilisation des investissements déclarés par les sociétés de gestion prend comme référence l'activité de la société de gestion et non celle du véhicule FCPI. Ainsi, deux investissements réalisés à travers deux FCPI différents par une même société de gestion à une même date dans une même entreprise seront considérés comme un seul et même investissement. Si la date diffère, deux investissements seront alors retenus.

Par ailleurs, les données d'investissement recueillies sur les entreprises peuvent varier par rapport à l'étude 1997-2007 du fait de la mise à jour des informations par les sociétés de gestion et de l'entrée en base de nouveaux investisseurs. Il en est ainsi des collectes d'information à compter de 2006 qui ont donné un taux de réponse plus important que pour les enquêtes précédentes. Les caractéristiques des investissements et des entreprises investies sur cette période impactent donc fortement les résultats descriptifs globaux.

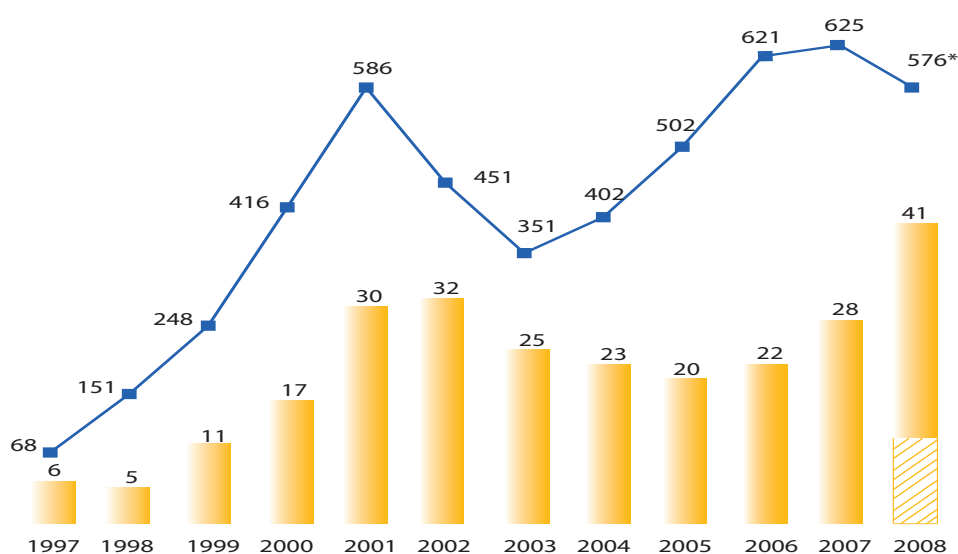
Cependant, l'activité d'investissement depuis 2006 étant particulièrement soutenue, il a été choisi de présenter en l'état ces résultats, dans la mesure où il est difficile de départager le poids d'un taux de retour meilleur de celui d'une activité plus dense, en partie liée à la phase de maturité dans laquelle est entré cet outil d'appel à l'épargne privée en faveur de l'innovation, les premiers FCPI ayant été créés fin 1997.

La comparaison avec l'étude précédente est à faire avec précaution car les mouvements de la population d'entreprises étudiée (incrémentation annuelle du stock d'entreprises investies et/ou qualifiées, disponibilité irrégulière des données financières pour une entreprise...) modifient non pas la tendance mais les niveaux atteints sur certaines variables. C'est la raison pour laquelle, **ce qui importe ici est davantage le trend d'évolution et le positionnement des entreprises qualifiées investies et non investies** que le niveau atteint à proprement parler.

5 milliards d'euros levés sur la période, via 260 FCPI, dont *a minima* 3 milliards d'euros destinés au financement des entreprises innovantes

- L'accélération de la création de FCPI en 2008 est liée à l'extension du dispositif à l'ISF avec 12 nouveaux FCPI-ISF, laissant ainsi un nombre de FCPI-IR créés en 2008 équivalent à celui observé en 2007¹.

Évolution de la création de FCPI & des levées de fonds par les sociétés de gestion de FCPI



Source : OSEO - AFIC

* Hors collecte complémentaire en 2009 sur les générations 2008 de FCPI.

■ Nombre de FCPI créés ■ Nombre de FCPI-ISF — Levées de fonds (en M€)

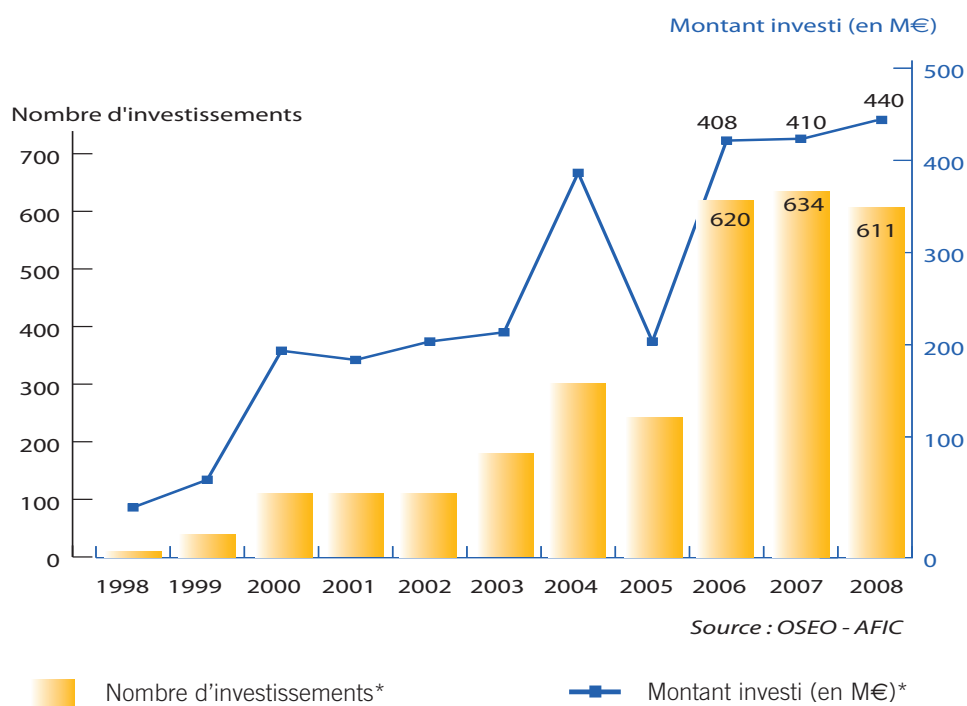
- La collecte 2008 marque le pas sur 2007. Les nouveaux véhicules FCPI-ISF ont, avec 183 millions d'euros, concentré le tiers des fonds levés ; la collecte effectuée par les FCPI-IR ayant *de facto* reculé par rapport au niveau de 2007, recul qui pourrait s'expliquer par un report vers les FCPI-ISF de l'épargne des personnes privées soumises à l'impôt sur la fortune, qui jusque-là investissaient dans des FCPI-IR, bénéficiant ainsi du cumul des avantages fiscaux des deux dispositifs FCPI.

¹- Pour une définition des FCPI-IR et des FCPI-ISF, se reporter en page 14 de l'étude.

2,6 milliards d'euros investis dans l'innovation²

- 3 200 investissements ont été réalisés sur la période, avec une confirmation du niveau élevé d'investissement des FCPI depuis 2006, tant en nombre qu'en montant³.

Évolution des investissements des FCPI dans les entreprises innovantes (quota des 60 %)



* avec date d'investissement et montant investi connus, soit plus de 95% des investissements déclarés.

- La moitié des investissements est d'un montant unitaire compris entre 200 k€ et 1 100 k€ (ticket unitaire médian : 500 k€).
- Hors décompte des désinvestissements, les FCPI créés entre 1997 et 2005 ont, en moyenne, investi 70 % des fonds gérés dans des entreprises innovantes.

2- Y compris les nouveaux investissements réalisés après désinvestissements.

3- Attention, une partie de cette hausse, difficilement quantifiable, est également liée à un taux de réponse plus important de la part des sociétés de gestion des FCPI sur cette période. Ce qui est intéressant, ici, c'est la tendance d'investissement sur la période au-delà même des niveaux annuels.

Plus de 900 entreprises innovantes investies...

- Sur les trois dernières années, plus de 340 entreprises sont entrées au portefeuille d'investissement des sociétés de gestion de FCPI, soit plus du tiers du nombre total d'entreprises investies sur les onze années d'existence des FCPI. En 2008, le rythme s'est quelque peu ralenti avec près d'une centaine d'entreprises nouvelles.
- 60 % de ces entreprises ont bénéficié de plusieurs investissements de la part des FCPI : la moitié des entreprises investies une seule fois a reçu plus de 850 k€. Ce montant s'élève *a minima* à 2,6 millions d'euros pour la moitié des entreprises ayant bénéficié de plusieurs investissements.

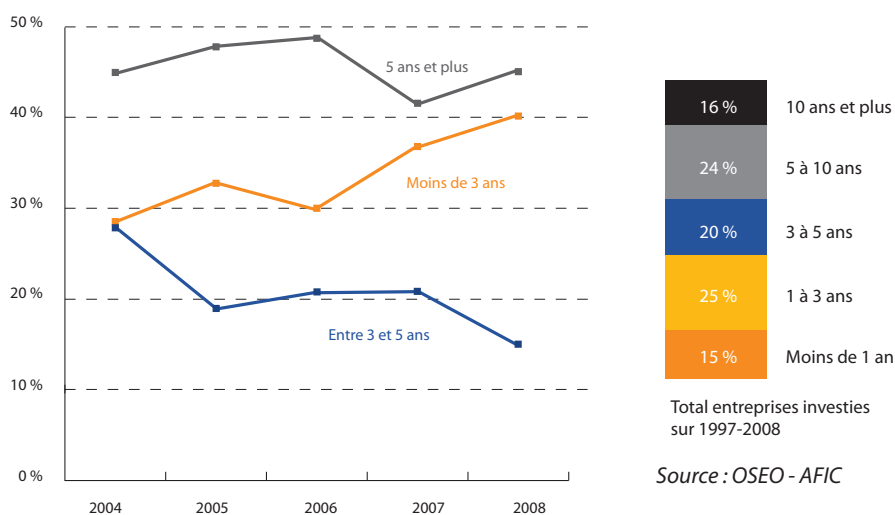
Activité de réinvestissement des FCPI dans les entreprises innovantes

Nombre d'investissements réalisés par les FCPI dans une même entreprise	% d'entreprises concernées	Investissement moyen par entreprise	Investissement médian par entreprise
1	38 %	1,1 M€	850 k€
2	22 %] 3,6 M€]] 2,6 M€]
3 et plus	40 %		

Source : OSEO - AFIC

- 50 % des entreprises investies ont moins de 4 ans au moment du premier investissement d'un FCPI ; un quart a moins de 22 mois d'existence.

Répartition des entreprises innovantes investies selon leur âge au moment du premier investissement par un FCPI

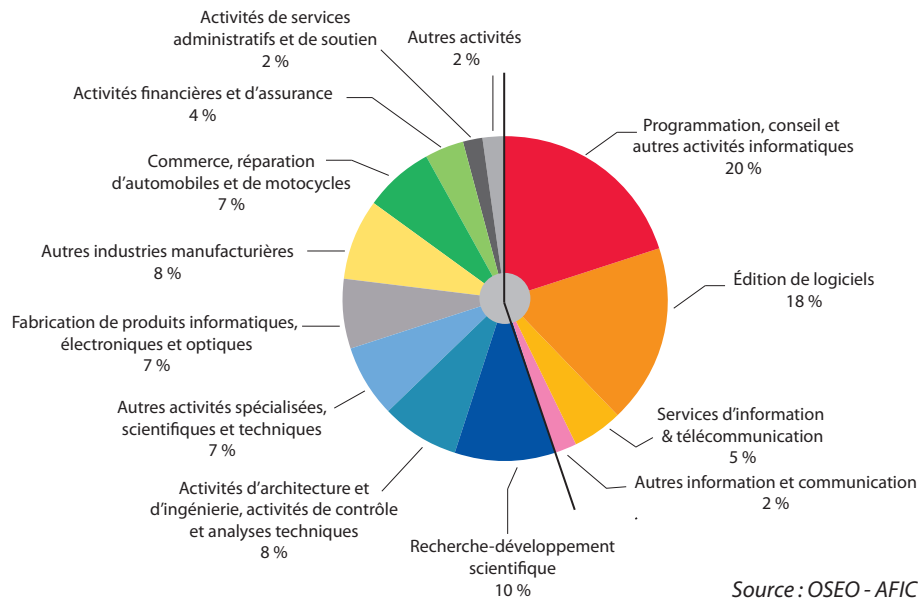


Source : OSEO - AFIC

- Le portefeuille des entreprises investies présente une structure bipolaire autour de l'âge de 5 ans avec une part d'entreprises matures quasi stable dans le temps, entre 40 % et 50 % des entreprises investies, et une part d'entreprises plus jeunes au sein de laquelle la proportion des moins de 3 ans s'accroît ces dernières années pour atteindre 4 entreprises investies sur 10 à fin 2008.

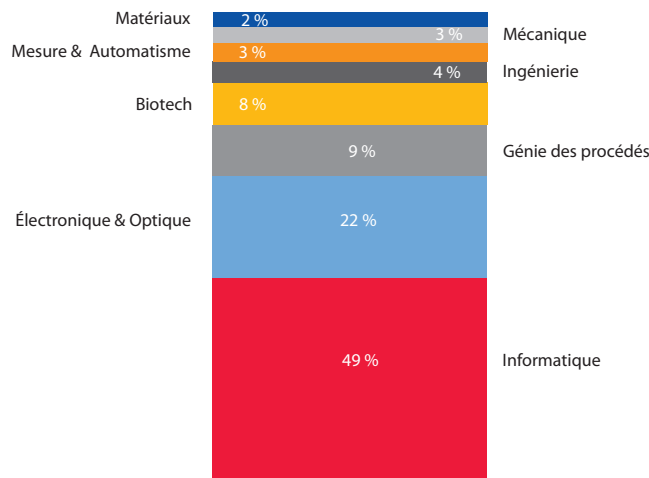
- Les sociétés étrangères représentent 10 % des entreprises investies.
- Près d'une entreprise investie sur 2 a une activité relevant du secteur de l'information et de la communication ; 1 sur 4 développe des activités scientifiques et techniques⁴.

Répartition sectorielle des entreprises innovantes investies par les FCPI



- Leurs projets d'innovation reposent sur des développements technologiques nouveaux en informatique, en électronique et en optique (70 %) ; 10 % concernent les biotechnologies et autant le génie des procédés.

Répartition par domaine technologique⁵ des projets d'innovation des entreprises innovantes investies par les FCPI



4- NAF2 révision 2008.

5- Nomenclature OSEO fondée sur la technologie au cœur des projets d'innovation.

Près de 90 % des entreprises françaises investies, soit 812, sont encore en activité à fin 2008. Elles réalisent 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploient plus de 42 000 personnes

- 75 % de ces entreprises ont moins de 55 salariés.
- 1 entreprise investie sur 2 a un chiffre d'affaires supérieur à 3,3 millions d'euros.
- La moitié d'entre elles détient plus de 2,3 millions d'euros de capitaux propres.
1 sur 4 est dotée de moins de 570 K€.
1 sur 5 est aujourd'hui cotée sur Euronext Paris.
- La moitié des entreprises investies est exportatrice.
40 % d'entre elles réalisent plus de la moitié de leur vente à l'étranger⁶.

Marché principal des entreprises innovantes françaises investies par les FCPI

Étendue du marché principal	<i>En % du nombre total d'entreprises investies</i>	<i>En % du nombre d'entreprises investies exportatrices</i>
Marché international dominant (CA export > 50 % du CA total)	21 %	40 %
Marché national dominant / Export (CA export < 50 % du CA total)	32 %	60 %
Marché national uniquement (CA export nul ou inférieur à 5 % du CA)	47 %	-

Source : OSEO - AFIC

L'augmentation des emplois et la stabilité paradoxale du chiffre d'affaires en 2008 par rapport à l'enquête 1997-2007 s'expliquent en partie par l'accroissement continu en 2008 de la part des entreprises innovantes de moins de 3 ans qui, à ce stade de leur vie, sont davantage dans des phases de recrutement de compétences pour mettre au point leur innovation que de commercialisation de leur nouveau produit ou procédé.

Par ailleurs, fin 2007, l'anticipation à la hausse de l'activité par les dirigeants d'entreprise s'est traduite par un recrutement plus intensif en 2008 alors que les premières répercussions de la crise financière se faisaient ressentir dès la mi-année sur les ventes, stabilisant ainsi le chiffre d'affaires global de 2008 quasiment au niveau de celui de 2007, les entreprises innovantes ayant mieux résisté sur cette période⁷.

Quant à l'ouverture à l'international, le retrait constaté a été compensé par une augmentation des ventes sur le marché domestique, constat classique de compression des marchés étrangers en début de période de ralentissement économique rapide.

⁶- Dans l'étude sur le lien innovation-exportation réalisée à partir de l'expérience d'OSEO et d'UBIFRANCE (avril 2010, p. 16), 32 % des entreprises exportent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires.

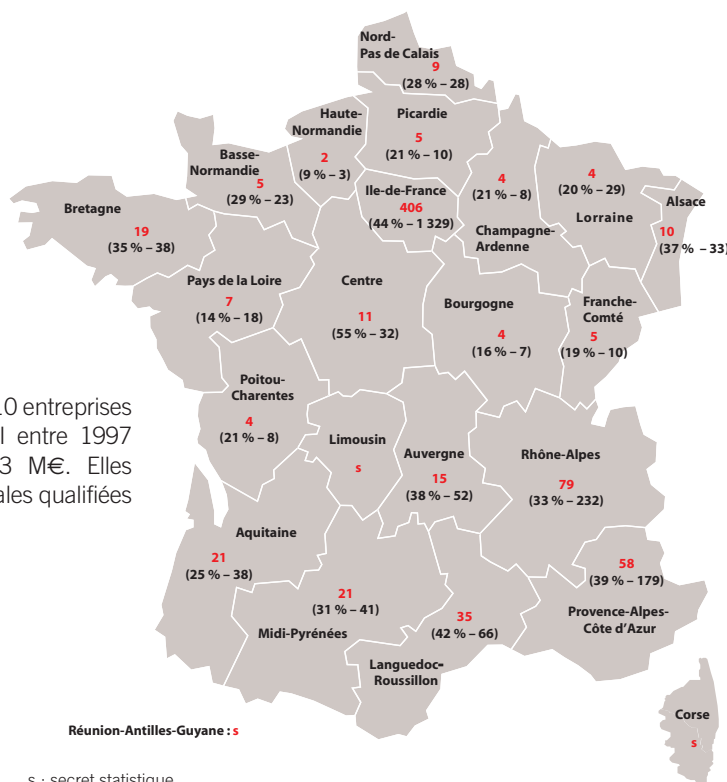
⁷- Pour les anticipations d'activité sur 2008, se reporter à la 46^e Enquête de conjoncture réalisée par OSEO (janvier 2008) et pour l'état de l'activité en 2008, consulter le numéro 48 (janvier 2009) ; en ligne sur oseo.fr.

Plus de 8 entreprises investies sur 10 ont été qualifiées “entreprise innovante” par OSEO

- Soit 767 entreprises sur les 2 009 qualifiées par OSEO sur la période (38 %).
- Elles drainent 90 % des montants investis par les FCPI, soit 2,3 milliards d’euros.
- Pour les entreprises françaises, 80 % des investissements sont concentrés dans trois régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d’Azur), suivis de 10 régions qui collectent entre 1 % et 3 % des fonds investis. Dans 9 régions, au moins un tiers des entreprises qualifiées par OSEO ont été investies sur la période 1997-2008.

Répartition régionale des entreprises qualifiées “innovante” et investies par les FCPI entre 1997 et 2008

(Part dans le total des entreprises régionales qualifiées – Montant total investi en M€)



Lire “Alsace 10 (37 % - 33)” : en Alsace, 10 entreprises qualifiées ont été investies par les FCPI entre 1997 et 2008 pour un montant total de 33 M€. Elles représentent 37 % des entreprises régionales qualifiées sur la période.

s : secret statistique

Source OSEO – AFIC

- Plus des trois quarts de ces entreprises ont été également soutenues dans leur projet d’innovation par OSEO, pour un montant d’aide global de 370 millions d’euros.
 - 80 % des entreprises ont été investies en moyenne 3 ans et demi après l’obtention de l’aide à l’innovation, assurant en quelque sorte la relève des soutiens publics sur les phases principalement aval d’industrialisation et de commercialisation des innovations⁸.
 - Plus de 60 % des entreprises ont été investies par un FCPI après la qualification, dans un délai moyen de 13 mois. Lorsque l’entreprise a été investie par un FCPI avant d’être qualifiée, cet investissement a eu lieu en moyenne 7 mois auparavant.

8- En effet, de par l’encadrement communautaire, l’aide publique finance les dépenses d’innovation jusqu’à la phase de pré-industrialisation.

Des entreprises avec un fort potentiel de croissance

Précaution de lecture

L'analyse qui suit porte sur une **population différente** de celle étudiée jusqu'à présent :

- Il s'agit de comparer l'évolution des entreprises investies par les FCPI avec une population témoin innovante non investie. La référence retenue pour le caractère innovant est le fait d'être qualifié "entreprise innovante" par OSEO, certaines ayant été investies, d'autres pas.
- Étant donné que les études en évolution demandent une certaine profondeur d'historique sur les données d'entreprise, il n'est pas possible d'analyser la dynamique des entreprises investies après 2006 avec les informations disponibles à ce jour.

Par ailleurs, le modèle en stock utilisé, les fluctuations naturelles de la population, l'incrémentation de la génération 2006 d'entreprises investies et l'utilisation de sources de données complémentaires ne permettent pas la comparaison avec les résultats précédemment publiés.

L'étude ci-après se focalise sur les 1 121 entreprises françaises qualifiées "innovante" par OSEO, encore en activité à fin 2008, qui ont été investies ou auraient pu être investies⁹ par un FCPI entre 1998 et 2006.

Plus de 60 % d'entre elles ont des données disponibles pour les années encadrant la date d'investissement¹⁰, ce qui permet de **déterminer les effets immédiats du premier investissement réalisé par un FCPI** sur l'évolution de la population globale, en distinguant toutefois les entreprises en phase de création/décollage (moins de 5 ans) des plus matures (5 ans et plus).

Entreprises étudiées pour chaque variable analysée dans le temps

	Qualifiée – Moins de 5 ans				Qualifiée – 5 ans et plus				Entreprises qualifiées renseignées		
	Investie		Non investie		Investie		Non investie		Investie	Non investie	Total
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)			
Population totale	285	25	374	33	210	19	252	23	495	626	1 121
Population renseignée											
Effectif	181	25	198	28	165	23	167	24	346	365	711
CA et CA export	181	24	198	26	184	24	204	26	365	402	767

Source : OSEO - AFIC

9- Afin de comparer, à un instant relativement homogène, l'évolution des entreprises qualifiées investies et celle des non investies, un délai d'investissement théorique à partir de la date de qualification a été appliqué à chaque génération d'entreprises non investies. Il est calculé à partir des délais d'investissement constatés pour chaque génération d'entreprises qualifiées investies.

10- Cette évolution est étudiée en comparant la situation moyenne des entreprises au cours des deux années avant le premier investissement par un FCPI (réel ou théorique) à celle des deux années qui suivent. Afin que les données financières et structurelles soient disponibles, ces entreprises ne peuvent pas avoir été investies après 2006.

- **Une forte progression des entreprises qualifiées “innovante” dès le premier investissement d’un FCPI.**
 - Une hausse de l’emploi de 44 %
 - Plus de 1 entreprise sur 3 a, *a minima*, doublé le nombre de ses salariés.
 - Moins de 1 sur 4 a perdu des emplois.
 - ... et de 56 % pour le chiffre d’affaires
 - Près de 7 entreprises sur 10 ont augmenté leur chiffre d’affaires d’au moins 20 %.
 - 11 % seulement ont un chiffre d’affaires qui s’est réduit de plus de 20 %.
 - La moitié des entreprises exportatrices ont augmenté le niveau de leurs exportations d’au moins 20 % après l’investissement du premier FCPI, contre 1 sur 5 qui a connu une baisse de ses ventes à l’étranger dans les mêmes proportions.
 - 3 entreprises sur 10 sont passées au statut d’exportatrice dans l’année qui a suivi le premier investissement d’un FCPI.

Évolution des entreprises qualifiées “innovante”

	Avant l’année d’investissement		Après l’année d’investissement		Variation nette
	Nombre d’entreprises étudiées	Total	Nombre d’entreprises étudiées	Total	
Effectif cumulé	711	20 663	711	29 772	+ 44 %
CA total cumulé (M€)	707*	3 134	753*	4 884	+ 56 %
CA export cumulé (M€)	438**	931	576**	1 512	+ 62 %
Nombre d’entreprises exportatrices (avec CA export / CA > à 5 %)	319	-	408	-	+ 28 %

Source : OSEO - AFIC

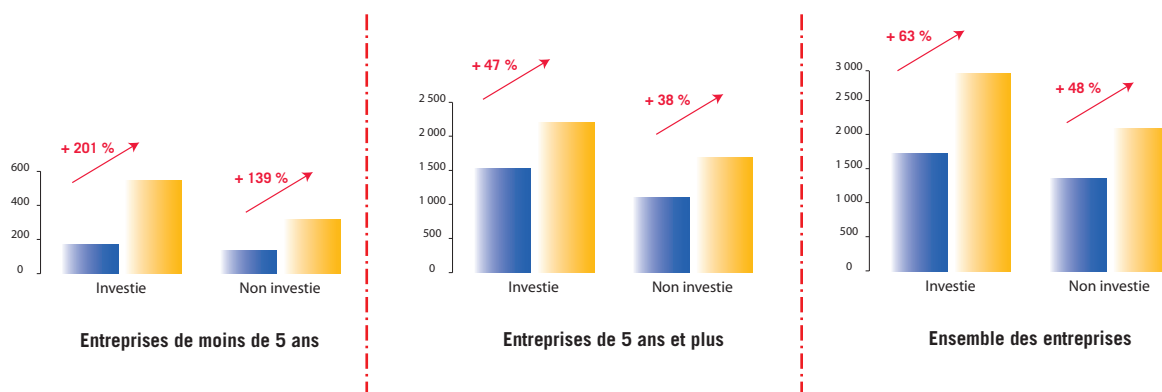
* Hormis les entreprises qui ne réalisent encore aucun CA.

** Hormis les entreprises qui ne réalisent aucun CA ou qui n’exportent pas, ni avant ni après l’investissement.

- **Des performances supérieures pour les entreprises qualifiées et investies par les FCPI, en particulier en termes d'emploi et de chiffre d'affaires global.**

- Un niveau de chiffre d'affaires plus élevé pour les 346 entreprises qualifiées investies retenues pour l'analyse, quel que soit leur âge.
- Un écart de taux de croissance du chiffre d'affaires de 15 points entre les entreprises qualifiées investies et les non investies.

Évolution du chiffre d'affaires après le premier investissement par un FCPI

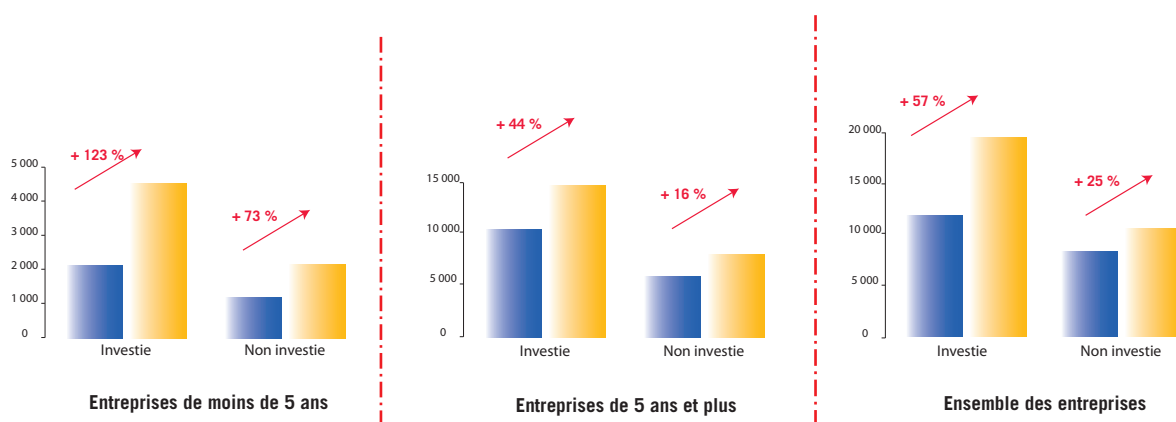


Source : OSEO - AFIC

■ CA avant le premier investissement (réel ou théorique - en M€) ■ CA après le premier investissement (réel ou théorique - en M€)

- Dans l'année qui suit le premier investissement d'un FCPI, les entreprises qualifiées et investies emploient davantage de personnes que les non investies : le nombre d'employés moyen par entreprise est de 56 contre 28.
- Elles ont également embauché davantage sur la période (+57 % contre +25 %), en particulier chez les entreprises plus matures où le différentiel est plus important (le triple).

Évolution de l'effectif après le premier investissement par un FCPI

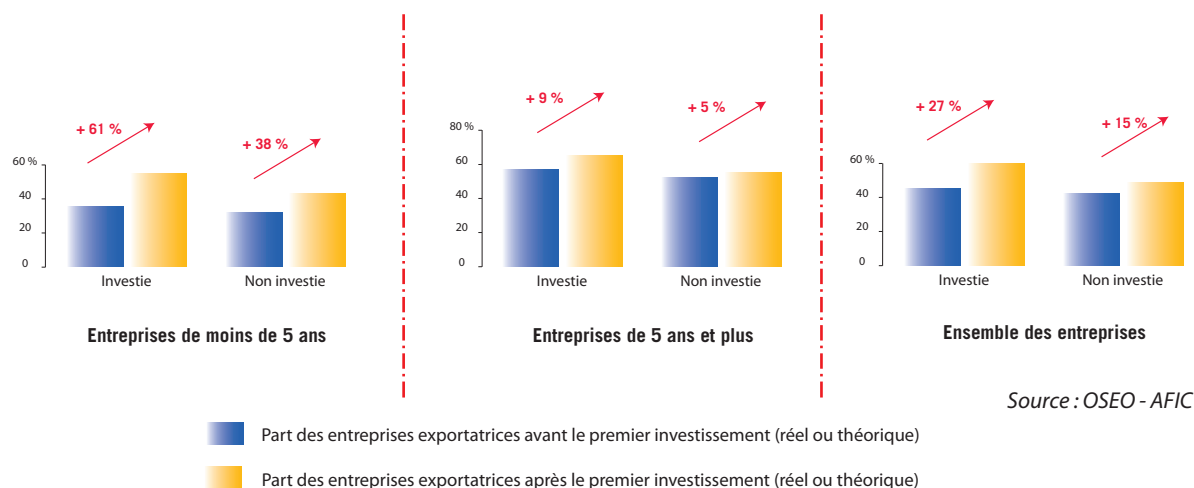


Source : OSEO - AFIC

■ Effectif avant le premier investissement (réel ou théorique) ■ Effectif après le premier investissement (réel ou théorique)

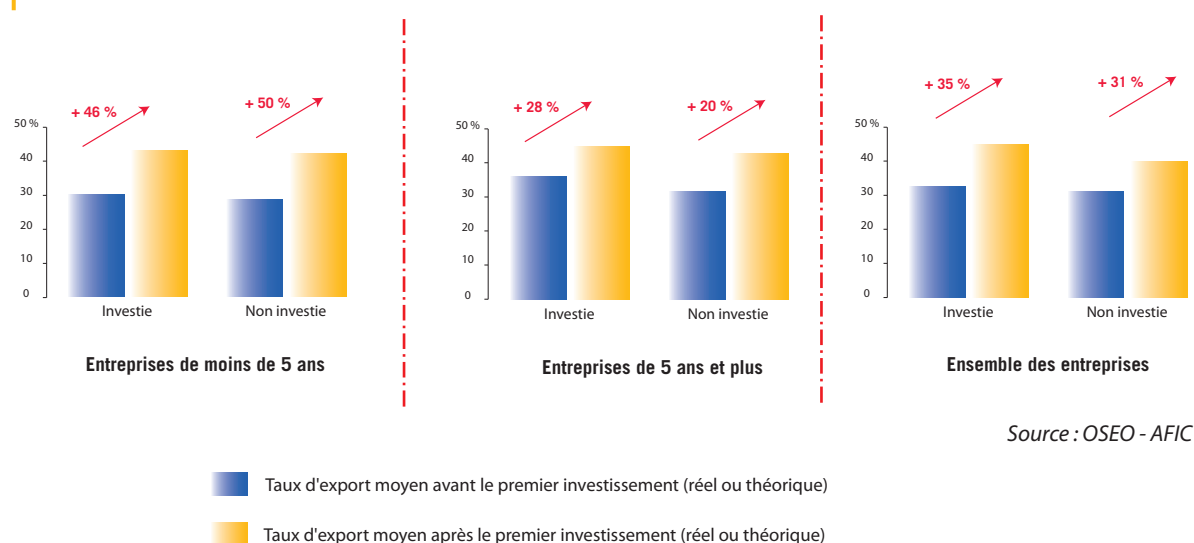
- Les entreprises investies ont en général une propension plus élevée à s'internationaliser :
 - Plus de 1 entreprise investie sur 4 est devenue exportatrice après le premier investissement d'un FCPI alors que dans le même temps l'évolution était de moins de 1 sur 5 pour les entreprises qualifiées non investies (27 % contre 15 %).
 - Cette ouverture aux marchés internationaux est beaucoup plus forte chez les jeunes entreprises qualifiées et près d'une fois et demie plus élevée pour celles qui ont bénéficié d'un investissement de la part des FCPI.

Évolution de la part des entreprises exportatrices après le premier investissement par un FCPI



- Le poids de l'export dans le chiffre d'affaires total quasi identique avant l'investissement du FCPI, tend à s'accroître plus fortement dans les entreprises investies, en particulier chez les entreprises matures (28 % de progression contre 20 %).

Évolution du degré d'ouverture des entreprises exportatrices après le premier investissement par un FCPI



FCPI-IR & FCPI-ISF

des Fonds communs de placement à risque

FCPI-IR

Afin de financer le développement des entreprises innovantes, la Loi de finances pour 1997 a institué les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), produit d'épargne ouvert aux personnes physiques qui bénéficient en contrepartie d'avantages fiscaux¹¹.

L'actif du FCPI-IR doit être constitué, pour 60 % au moins, de titres, parts ou avances en compte courant de sociétés qui satisfont aux critères suivants :

- avoir son siège dans un État membre de la Communauté européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et être soumise à l'impôt sur les sociétés ;
- avoir un effectif inférieur à 2 000 personnes ;
- avoir un capital qui ne doit pas être détenu majoritairement directement ou indirectement par une ou plusieurs personnes morales ayant des liens de dépendance avec une autre personne morale. Sont éligibles également les sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé (Alternext, AIM, Marché Libre..) d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros ;
- remplir l'une des conditions suivantes :
 - avoir réalisé au cours de l'exercice précédent des dépenses de R&D représentant au moins 15 % des charges fiscalement déductibles au titre de cet exercice (10 % pour les entreprises industrielles) ;
 - justifier de la création de produit, procédé ou technique dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus par OSEO, ainsi que le besoin de financement correspondant. Cette qualification "entreprise innovante" est valable pendant 3 ans.

FCPI-ISF

La Loi de finances rectificative pour 2007 a étendu aux FCPI la réduction d'ISF instituée par la Loi TEPA du 21 août 2007¹². Afin d'être éligible au dispositif, l'actif du FCPI-ISF doit être constitué *a minima* de 40 % de PME de moins de 5 ans.

Les entreprises éligibles doivent répondre aux critères suivants :

- correspondre à la définition européenne de la PME et être soumise à l'impôt sur les sociétés ;
- être non cotée sur un marché réglementé ;
- ne pas être qualifiable de société en difficulté ;
- être en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion ;
- remplir l'une des deux conditions de qualification "entreprise innovante" des FCPI-IR.

¹¹- L'avantage fiscal consiste en une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % des fonds investis dans des FCPI, plafonnée pour une année à 3 000 € pour un célibataire et 6 000 € pour un couple, sous réserve de conserver les parts de fonds pendant 5 ans.

¹²- Cette réduction fiscale s'élève à 50 % des souscriptions prises directement dans les PME innovantes par les sociétés de gestion de FCPI ou des Fonds d'Investissement de Proximité (FIP). Elle se cumule avec l'avantage des FCPI-IR sur la partie des souscriptions non éligible à la réduction ISF, dans la limite de 20 000 € et avec une exonération des plus-values réalisées, sous réserve de conserver les parts de fonds pendant 5 ans et demi.

À propos d'OSEO

Entreprise publique, OSEO apporte aux entrepreneurs les moyens de leur développement en finançant leurs projets d'innovation, d'investissement et à l'international.

Plusieurs actions complémentaires favorisent l'accès des entreprises innovantes au capital-risque et au capital-développement :

L'aide à l'innovation finance les dépenses des programmes de R&D des PME innovantes.

La qualification "Entreprise innovante" au titre des FCPI facilite l'accès de l'entreprise reconnue innovante au capital-risque.

Le Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) permet à l'entreprise de poursuivre son programme d'innovation dans l'attente d'une levée de fonds auprès de capitaux-risqueurs ou de business angels.

La garantie du capital-risque partage le risque avec les capitaux-risqueurs via le Fonds "France Investissement Garantie", abondé par la Caisse des Dépôts, et le Fonds "Garantie de Fonds Propres", abondé par l'Etat et dédié aux FCPI.

INVESTnet.oseo.fr est la communauté des entreprises innovantes soutenues par OSEO ouverte aux professionnels de l'investissement. Elle s'insère plus globalement dans le service en ligne OSEO CAPITAL PME qui facilite la mise en relation entre professionnels de l'investissement et entreprises.

À propos de l'AFIC

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées en France. Actionnaires professionnels, les 270 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5 000 entreprises en France. L'AFIC compte également 200 membres associés représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC est la seule association professionnelle spécialisée dans le métier du Capital investissement. Elle est membre de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20 % du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1^{er} rang en Europe Continentale.

afic.asso.fr

oseo.fr